

# Conseil d'Administration

## Musée du Louvre-Lens

Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011

### Compte rendu de la réunion

#### Ordre du jour

<b>1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 28 mars 2011.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Délibérations.....</b>	<b>4</b>
<input type="checkbox"/> <b>Offre tarifaire des espaces d'exposition : Galerie du Temps et Galerie d'expositions temporaires.....</b>	<b>5</b>
<input type="checkbox"/> <b>Licence de marque : principes et modalités d'utilisation de la licence de marque (article 7 des statuts).....</b>	<b>14</b>
<input type="checkbox"/> <b>Demande de délai pour l'élaboration de la convention définissant les modalités selon lesquelles les missions du Louvre seront mises en œuvre dans le cadre de la politique scientifique et culturelle (article 8 des statuts : « relations avec l'établissement public du musée du Louvre-Lens).....</b>	<b>15</b>
<input type="checkbox"/> <b>Composition de la commission d'appel d'offres : désignation des membres.....</b>	<b>16</b>
<input type="checkbox"/> <b>Présentation de l'organigramme-cible détaillé.....</b>	<b>16</b>
<input type="checkbox"/> <b>Tableau des emplois : ajustement.....</b>	<b>17</b>
<input type="checkbox"/> <b>Régime indemnitaire du personnel : complément.....</b>	<b>18</b>
<input type="checkbox"/> <b>Logement de fonction du Directeur.....</b>	<b>22</b>
<input type="checkbox"/> <b>Création d'une régie d'avance de dépenses.....</b>	<b>22</b>
<input type="checkbox"/> <b>Recrutement de l'administrateur général (pour information).....</b>	<b>23</b>
<b>3. Questions diverses.....</b>	<b>23</b>

Étaient présents :

**Cathy APOURCEAU-POLY**, Conseillère régionale

**Juliette ARMAND**, Directrice de la Production culturelle

**Hervé BARBARET**, Administrateur général du Musée du Louvre

**M. de BOUSQUET**, représentant Dominique BUR

**Jean-François CARON**, Conseiller régional

**Véronique CHATENAY-DOLTO**, Directrice régionale des Affaires culturelles

**Augustin de ROMANET**, Directeur général de la Caisse des dépôts

**Guy DELCOURT**, Député-Maire de Lens

**Claudia FERRAZZI**, Administrateur général adjoint du Musée du Louvre

**Catherine GENISSON**, Vice-présidente du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais

**Catherine GUILLOU**, Direction de la politique des publics et de l'éducation artistique

**Henri LOYRETTE**, Président-Directeur du Musée du Louvre

**Sophie MAKARIOU**, Directrice du département des Arts de l'Islam

**Christophe MONIN**, Direction du développement et du mécénat

**Daniel PERCHERON**, Président du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais

**Christophe PILCH**, Conseiller régional

**Vincent POMAREDE**, Directeur du département des Peintures

**Philippe RAPENEAU**, Conseiller régional

**Yvan RENAR**, Sénateur du Nord, Vice-Président de la Commission culture, de l'éducation et de la communication

**Aline SYLLA-WALBAUM**, Directeur Délégué du Président chez Unibail-Rodamco

Participaient également à la réunion :

**Catherine FERRAR**, Directrice Projets et Organisation - Région Nord - Pas-de-Calais

**Xavier DECTOT**, Directeur du Louvre-Lens

Étaient excusés :

**Jean-Jacques AILLAGON**, Président de l'Établissement Public du Musée et du Domaine National de Versailles

**Dominique BAILLY**, Conseiller régional

**Geneviève BRESCH**, Directrice du Département des Sculptures

**Françoise COOLZAET**, Conseillère régionale

**Gérald DARMANIN**, Conseiller régional

**Dominique DUPILET**, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais

**Jean-Pierre KUCHEIDA**, Député-Maire de Liévin

**Jean-Luc MARTINEZ**, Directeur du département des antiquités grecques, étrusques et romaines

*La séance est ouverte à 14 heures 37, sous la présidence de M. LOYRETTE.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mesdames, Messieurs, je vous propose que nous commençons ce Conseil d'administration, en nous réjouissant des beaux progrès de notre chantier, puisque nous l'avons visité. Il est important de dire, et c'est le sentiment que j'ai à chaque fois que je viens à Lens, que les progrès sont spectaculaires et que le chantier avance selon nos vœux ; ce qui n'est pas toujours le cas dans tous les chantiers, surtout sur des chantiers comme celui-ci où il y avait un bâtiment dont on a souligné la légèreté, « l'immatérialité » même, disaient certains, et que son incarnation peut poser problème. Je crois que tout ce que fait SANAA sur ce chantier, avec Adrien Gardère, correspond exactement à nos vœux et nous n'allons pas de déception en déception, ce qui arrive souvent lorsque les chantiers s'incarnent, mais au contraire d'admiration en admiration.

Le chantier s'incarne aussi parce qu'il s'incarne, nous le voyons avec les conseils d'administration, dans sa structure, dans son administration, avec Xavier DECTOT, son Directeur, qui est maintenant pleinement parmi nous. Je crois qu'à peu près tout est résolu, cher Xavier, que vous êtes vraiment le Directeur du Louvre-Lens et que vous portez auprès du Louvre et auprès de la région cet établissement, avec Catherine FERRAR qui est le bras droit de Xavier DECTOT.

Je vous propose que nous commençons cet ordre du jour.

## **1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 28 mars 2011.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?  
(Aucune)

Qui l'approuve ?

*(Il est procédé au vote à main levée, y compris pour les pouvoirs. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.)*

Il y a deux pouvoirs. Jean-Jacques AILLAGON m'a donné son pouvoir et Jean-luc MARTINEZ a donné son pouvoir à Hervé BARBARET.

Nous saluons, pour la première fois dans ce Conseil d'administration, Claudia FERRAZZI qui est le nouvel administrateur général adjoint du musée du Louvre, et qui succède à Catherine SUEUR dans ce poste.

Nous passons au second point de l'ordre du jour.

## **2. Délibérations.**

**• Offre tarifaire des espaces d'exposition : Galerie du Temps et Galerie d'expositions temporaires.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je laisserai Xavier DECTOT présenter la politique tarifaire de l'établissement public.

Je voudrais dire deux mots sur la proposition qui vous est faite. La politique tarifaire d'un établissement public n'est pas uniquement la politique de ressources en matière de droit d'entrée de cet établissement, c'est une véritable politique des publics qui s'inscrit dans la politique tarifaire.

La mesure de gratuité d'un an qui vous est proposée demande à être explicitée. Le Louvre a souvent pris position, à la lumière d'expériences qu'il a pu conclure, sur le refus d'une gratuité généralisée. Les expériences qui ont été conduites par l'Europe, et plus particulièrement en France encore très récemment, montrent que, la plupart du temps, la gratuité n'est efficace que si elle s'intéresse à un public ciblé pour lequel on fait quelque chose, c'est-à-dire si cette gratuité est accompagnée. Les mesures de gratuité qui ont été prises dans de nombreux pays d'Europe - je pense plus particulièrement à l'Angleterre - montrent qu'elles ne signifient en rien, ou rarement, une démocratisation culturelle, mais qu'elles permettent aux mêmes de revenir plus souvent.

Il faut voir aussi, et c'est un paramètre que nous avons pris en compte lorsque nous en avons longuement parlé avec Daniel PERCHERON, que nous nous inscrivons dans un paysage, dans le Nord - Pas-de-Calais, où tous les musées, sans exception, sont payants. Il fallait s'interroger aussi sur cette question.

On n'omettra pas l'argument qui est de dire que nous nous privons par là même de ressources importantes liées aux droits d'entrée.

Le dernier point, et c'est ce qui nous a conduits à proposer la mesure en parfait accord avec la Région, en parfait accord avec le ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand qui appuie cette proposition, est que la gratuité est efficace quand elle est ciblée ; d'où cette mesure de gratuité d'un an qui permet une appropriation, et notamment une appropriation par les habitants du Bassin minier et de la région Nord - Pas-de-Calais de cet instrument un peu étrange pour certains, un peu lointain peut-être encore aujourd'hui, qu'est le Louvre-Lens. Cela, je crois, plaide en faveur des mesures que nous vous proposons aujourd'hui.

Je laisserai la parole à Xavier DECTOT, le Directeur du Louvre-Lens, pour vous détailler les différentes mesures qui sont prises dans ce domaine de la tarification. Je tenais d'emblée à insister sur le fait qu'une politique tarifaire est d'abord une politique culturelle et une politique des publics.

**M. DECTOT.-** Merci, Monsieur le Président.

La politique tarifaire qui vous est présentée finalement se développe en deux volets et fait d'ailleurs l'objet de deux délibérations.

L'une est le principe de la gratuité de la Galerie du temps, dans lequel il faut inclure la mise à disposition du guide multimédia avec le billet d'entrée,

que celui-ci soit gratuit ou payant, ce qui est un principe important dans le cadre du Louvre-Lens et de son objectif de démocratisation culturelle et, de l'autre côté, pour la galerie d'expositions temporaires, une politique tarifaire qui implique un billet d'entrée payant pour l'essentiel des visiteurs, un droit d'entrée que nous vous proposons de fixer à 9 €, montant qui permet aussi d'assurer un certain équilibre financier et économique aux expositions, mais montant de 9 € auquel nous avons prévu un certain nombre d'exceptions :

- une exception pour les achats en nombre à partir de dix billets, tant à destination des groupes constitués que pour permettre aussi à un certain nombre de commerçants de se faire les relais de la vente des billets d'entrée au Louvre-Lens et de s'intéresser à cette vente ;
- à côté de cette politique tarifaire à 9 ou 8 €, nous proposons un certain nombre de mesures de gratuité ciblées, gratuité pour les moins de 18 ans, gratuité pour les bénéficiaires des minima sociaux, pour les demandeurs d'emploi, pour les personnes les plus fragiles, pour celles qui font partie de ces publics que l'on cherche à faire venir vers les musées.

Comme le disait Henri LOYRETTE, c'est une gratuité qui est plutôt une gratuité ciblée, tout en essayant de créer, de maintenir un équilibre économique pour les expositions.

À cela, s'ajoutent plusieurs mesures qui sont des mesures de fidélisation notamment la création de cartes d'adhésion, de cartes de fidélité, pour lesquelles nous proposons trois tarifs :

- un tarif général à 15 € pour l'ensemble des visiteurs qui pourraient être intéressés,
- un tarif réduit pour les professionnels du monde des arts et de la culture, ainsi que pour les enseignants, les documentalistes, un certain nombre de personnes pour lesquelles nous voulons aussi créer des relais pour le Louvre-Lens,
- une troisième catégorie qui est une carte destinée aux jeunes de moins de 25 ans, à 10 €.

Trois catégories pour une offre qui, en revanche, derrière, est globalement la même, accès libre à la Galerie d'expositions temporaires, accès libre aussi à la Galerie du Temps. Le billet d'entrée est un élément important de la visite de la Galerie du Temps, puisque c'est sur lui que s'appuie toute l'offre liée au guide multimédia, donc liée à la pré et la post-visite. Là, la carte remplace ce billet d'entrée. Vous avez des tarifs préférentiels pour la scène, l'envoi régulier d'informations.

Enfin, une troisième série de tarifs vous est proposée, ce sont des tarifs qui s'adressent aux groupes et qui sont destinés à permettre de gérer les questions de réservations de créneau, avec deux types de tarifs : un tarif différent pour les groupes, pour les groupes scolaires ou autres bénéficiaires de minima sociaux, avec là aussi une discrimination dans les prix.

Vous avez des tarifs de visite aussi pour les coulisses, les coulisses étant essentiellement gratuites, sauf pour les groupes constitués où, là encore,

pour des questions de gestion d'agenda et de créneau, nous proposons un tarif de droit de réservation à 45 €.

Le tout se place dans une politique qui est travaillée assez finement, dans cette optique de permettre d'avoir une gratuité ciblée pour les expositions temporaires, qui permettent d'attirer un certain nombre de visiteurs, tout en ayant une vraie politique de fidélisation vis-à-vis des autres publics.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Sénateur ?

**M. RENAR.**- Messieurs les Présidents, je pense qu'a été trouvé un bon compromis, puisque, de toute évidence, nous voyons bien que c'est un compromis dans un débat qui est un débat permanent sur la gratuité. J'ai travaillé avec M. RIGAUD sur le rapport qui était sorti sur la gratuité et je partage le rapport que M. RIGAUD a fait sur la question.

Nous sommes dans une année expérimentale, de toute façon, et je trouve que le compromis est un bon compromis, dans la mesure où la politique tarifaire est modulée.

Je ne vais pas ouvrir un débat sur le fond de la gratuité. Je vais prendre un exemple dans le travail que M. RIGAUD a pu faire. Les études montrent que les enfants qui ne vont pas au musée pendant leur scolarité ne le fréquentent pas plus à l'âge adulte. C'est vrai qu'on a pu constater que la gratuité totale n'a de sens que si elle ne reste pas une mesure isolée. C'est pour cela que j'insiste - et j'aurai une question là-dessus - sur le travail de sensibilisation à ce qu'est le musée, en direction des scolaires mais pas seulement, car, dans une région de fracture sociale, il n'y a pas que les enfants qu'il faut prendre par la main pour aller au musée. Il y a aussi un recul des adultes. Les élus qui sont ici sont tous des élus de milieu modeste et combien de fois on entend les parents dire : « ce n'est pas pour moi », ils ont tort, mais ils ajoutent toujours « je voudrais tellement que mes enfants puissent bénéficier et profiter de choses dont je n'ai pas pu bénéficier ou profiter ».

La question que je pose est la suivante : les médiations sont-elles gratuites aussi quand on offre la gratuité ? Tout le travail de sensibilisation - puisque cela veut dire du personnel en plus - sera-t-il gratuit quand on opère la gratuité ? Au niveau de l'Éducation nationale, compte tenu des problèmes de crédit, il peut y avoir un simple déplacement, le problème d'un autobus, du paiement du principe d'une entrée ou le fait de faire appel à un médiateur. Or, les enfants, c'est la clé du trésor.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur le Sénateur, si vous en êtes d'accord, je vais donner la parole à Catherine GUILLOU, qui est membre de notre Conseil d'administration, qui est aussi Directrice des publics au musée du Louvre et qui a une excellente expérience dans ce domaine. Il serait intéressant qu'elle puisse éclairer les débats du conseil sur les expériences qui ont pu être conduites au Louvre et ailleurs.

**Mme GUILLOU.**- Pour répondre à ce que vous indiquez, il est vrai que seul les enfants, les scolaires ne sont pas la cible privilégiée, même si on sait que, au travers d'eux, on prépare les publics de demain, c'est souvent ce que

l'on dit. Vous avez tout à fait raison, il y a aussi tout un champ de prescripteurs de visite que sont le monde des adultes, le monde professionnel, toujours dans la communauté enseignante, les enseignants eux-mêmes, mais qu'il faut préparer, qu'il faut former. Il y a tout le secteur du tourisme, le secteur de l'entreprise, le secteur de ce que l'on appelle le champ social, au travers des associations, au travers d'institutions spécifiques, et tout ce champ doit être investigué et doit faire l'objet de démarches qui permettent, pour chacun d'entre eux, selon des critères qui leur sont propres professionnellement, de venir les aider à préparer et à être de bons prescripteurs de visite pour leur propre communauté.

Effectivement, en amont de cette problématique d'accès direct par la gratuité ou non, il y a ce travail de préparation, d'acculturation, d'appropriation, mais aussi de formation et d'aide. Il n'est pas simple pour quiconque n'a pas d'expérience muséale, de venir avec un groupe, avec des visiteurs, des parents, des voisins, des membres d'une association, sans y être préparé, sans avoir le minimum de prérequis pour être à l'aise dans une visite muséale.

C'est tout ce travail, que l'on appelle du travail de développement de public, qui est à faire et qui contribue à l'intelligence d'une politique tarifaire. Le tarif en soi peut être tout à fait sans effet s'il n'y a pas tout ce travail en amont.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Guy DELCOURT ?

**M. DELCOURT.**- Monsieur le Président, merci.

Il n'est pas question pour moi de remettre en cause ce que vous venez d'énoncer, d'autant que je m'en suis longuement entretenu avec le Président PERCHERON et que je partage la perception qui a été la sienne par rapport au public de la région du Nord - Pas-de-Calais. Néanmoins, le Louvre-Lens n'est pas la propriété de la ville de Lens, c'est bien acquis dans ma tête et je fais ce qu'il faut pour que chacun s'approprie ce magnifique joyau. Je dis simplement que, que ce soit pour un stade de football, une salle de sport ou un musée, c'est quand même le Maire de la ville qui doit assurer au moins la période d'arrivée des touristes ou des supporters et qui doit assurer leur sortie. À partir de là, il est attentif à toutes les mesures préalables qui sont prises pour l'accueil des publics, puisque, devant le Préfet du département et la ~~Sous-préfète de l'arrondissement, on sait bien quelle est la responsabilité du Maire~~ dans ce domaine. La gratuité, sur ce plan-là, peut donc être facteur d'un public, il ne s'agit pas ici de faire une photographie sociale des publics, ce n'est pas une question de favorisés ou de défavorisés, cela touche d'ailleurs aujourd'hui toutes les populations. Nous le voyons dans les spectacles que nous organisons, lorsqu'il y a gratuité, ce sont des dispositifs particuliers d'encadrement, de surveillance, d'autorité, de médiation, parce que la gratuité égale le comportement : on n'a pas payé, donc on a le droit de faire ce que l'on veut.

À partir de là, j'ai bien enregistré le fait que ce serait pour un an, mais il faudra - j'en ai parlé avec le Président PERCHERON - que la communication soit sur ce point très pointue. Il ne faudrait pas que, compte tenu de l'image du Louvre-Paris sur le plan international, on ait l'impression que, le Louvre-Paris ayant une tarification, le Louvre-Lens étant gratuit, ce sont les rebuts du Louvre-Paris qui se retrouvent au Louvre-Lens. Il faudra être très prudent sur la

communication et l'interprétation qui pourraient être données sur la scène internationale.

Deuxièmement, j'ai pris acte de la discussion avec le Président PERCHERON. La formule du Louvre, qui consiste à ce que l'entrée du musée soit gratuite le premier dimanche de chaque mois, est déjà un phénomène d'ouverture. Qui pourrait prétendre, dans ce cas, ne pas avoir accès au musée alors que, tous les premiers dimanches de chaque mois, il est ouvert à tout public ?

Je discutais avec le centre Pompidou de Metz sur le fait qu'il ait appliqué aux moins de 26 ans, quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, un accès gratuit aux jeunes y compris aux jeunes étrangers et aux jeunes européens : c'est une bonne formule.

Nous avons toujours eu la chance d'avoir des propos de franchise entre Daniel PERCHERON, moi et vous-mêmes. Voilà les observations que je voulais formuler, elles ne sont pas contraires à ce que vous venez de présenter. Moi-même, j'ai réuni autour de moi un certain nombre de collaborateurs, car cette mesure entraîne de la part de la ville de Lens un certain nombre de précautions d'accueil auxquelles je suis habitué avec M. le Préfet lorsqu'il s'agit de matches. Ne comparons pas, bien entendu, mais néanmoins tenons compte que la gratuité attire un certain nombre de publics : « C'est gratuit, donc j'y vais ». Je voulais le préciser.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Maire.

Catherine GENISSON ?

**Mme GENISSON.**- Je pense que nous pouvons entendre et écouter les arguments de M. le Maire de Lens. Cette gratuité ne se conçoit, et cela a été dit par Yvan RENARD, qu'accompagnée par une médiation culturelle en amont très importante. C'est ainsi qu'elle est conçue et c'est ainsi qu'elle profitera et bénéficiera à nos populations.

En ce qui me concerne, je m'étais un peu inquiétée au départ sur le coût du tarif plein pour l'accessibilité aux expositions temporaires ; mais, dès lors que je constate toute une série de propositions en matière de carte Louvre-Lens pour des publiques cibles, je crois qu'on arrive à compenser le coût que je trouve un peu élevé à titre individuel pour l'accès à l'exposition temporaire. Il y a beaucoup de solutions alternatives qui permettent de pouvoir visiter dans de bonnes conditions les expositions temporaires. Je validerai donc ces propositions.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup.

Monsieur de ROMANET ?

**M. de ROMANET.**- Merci, Monsieur le Président.

On pourra se rallier à la proposition de structure tarifaire que vous faites. Je voudrais faire quelques observations complémentaires.

Effectivement, comme le disait M. DELCOURT, la communication sur cette tarification est absolument cruciale. En effet, quel est le sens commun de nos compatriotes - pardonnez-moi de m'exprimer de façon très café du commerce ? C'est que ce qui est gratuit, soit n'a pas de prix, soit n'a pas de

valeur ; souvent, cela n'a pas de valeur. Dans un moment où il y a des débats sur la difficile soutenabilité des finances publiques, sur l'assistanat, etc., il faut absolument que nous évitions que cette décision, que je crois bonne et que je soutiendrai, ne soit perçue dans un mauvais versant. Je crois que cette décision se comprend dans une perspective d'investissement qui est la faculté de faire venir les gens. On fait une espèce de siphon, c'est-à-dire qu'on inspire dans le tuyau pour faire venir et habituer les gens qui, naturellement, ne sont pas habitués à fréquenter ce musée.

Dans cette perspective, je pense que c'est une décision qui est très forte, très puissante, qui peut s'expliquer et que nous pouvons revendiquer. Si nous ne le faisons pas suffisamment fort en indiquant que, par la suite, il faudra arriver à une tarification normale, comme dans tous les musées du monde parce qu'il est plus logique de faire payer l'usager que de faire payer le contribuable, on risque d'être mal compris, comme l'a opportunément indiqué M. DELCOURT.

Comme Mme GENISSON, j'ai observé que le tarif des expositions temporaires était, en revanche, très élevé. Je comprends que c'est un équilibre puisque, pour une famille qui viendra, seuls les parents paieront 9 €, pour les enfants ce sera gratuit et tous les étrangers ou tous les gens qui viendront de plus de 25 ou 30 kilomètres viendront nécessairement voir les expositions temporaires. D'une manière ou d'une autre, cette structure tarifaire emprunte à l'intelligence de la TVA sociale. On fait payer les importations et on ne fait pas payer les consommateurs locaux. À cet égard, c'est une habileté que je salue.

Cette première structure tarifaire me paraît intéressante, mais j'ai compris, en me renseignant un peu, qu'une tarification différenciée pour les gens du Nord - Pas-de-Calais était juridiquement complexe, même si je pense qu'elle présentait un certain nombre d'intérêts.

Je conclurai en disant que, à la fois pour les finances du Louvre-Lens et de la collectivité et aussi pour l'image du musée, il faut bien insister sur le fait que c'est un investissement de départ.

**M. LE PRÉSIDENT.**- D'autres remarques ?

Madame SYLLA ?

**Mme SYLLA-WALBAUM.**- Je voulais ajouter une question que l'on s'échangeait avec Augustin de ROMANET. Sur les simulations qui ont pu être faites sur le coût de cette mesure pour les finances du Louvre-Lens, nous avons compris qu'une partie se trouvait dans le tarif des expositions temporaires et le caractère relativement limité de son tarif réduit, puisqu'il n'est qu'à un euro de son tarif plein. Au-delà, cela crée un questionnement qui, j'imagine, sera traité assez rapidement dans les budgets prévisionnels des prochaines années, parce que c'est effectivement un élément qui est très important. On sait bien que les subventions publiques ont du mal à progresser aussi rapidement que les besoins de structures qui sont en montée en puissance. Autant sur les politiques tarifaires, on peut avoir un certain pilotage, une certaine souplesse sur une logique pluriannuelle, autant c'est probablement plus difficile sur des engagements budgétaires pluriannuels.

Autre point, je ne peux qu'abonder dans le sens de ce que disait Henri LOYRETTE tout à l'heure, puisqu'ayant été moi-même Conseiller culture et

HL  
CF

communication à Matignon dans les tout premiers mois de la mandature en cours, et la gratuité généralisée pour l'ensemble des musées nationaux avait été un sujet abordé. Comme vous l'avez probablement remarqué, c'est une idée de départ qui était sans doute excellente et qui n'a pas été appliquée pour toutes les raisons qui ont été évoquées. Je pense qu'il serait intéressant que nous puissions avoir des éléments relatifs à la politique de la ville de Paris qui a généralisé la gratuité de ses collections permanentes, pour voir dans quelle mesure cela a changé ou non la composition de son public et quelles ont été les difficultés de gestion éventuelles qui ont pu découler de cette mesure.

Dernier point, et c'est plus une question que nous devons tous partager, en toute honnêteté intellectuelle, c'est la capacité de réversibilité de cette mesure. Je sais bien que nous allons prendre beaucoup de précautions pour expliquer que c'est une gratuité presque événementielle liée à l'ouverture du musée. Cela sera très compliqué, même si nous nous y prenons trois ou quatre mois à l'avance, de commencer à préparer les esprits en disant : à partir du 5 décembre 2013, cela va devenir payant. « Pourquoi décembre, pourquoi janvier ? Regardez, il y a une dynamique positive qui s'enclenche, ce n'est pas le moment de l'interrompre... »

Je sais que vous avez réfléchi à ces questions et ce sera intéressant de partager ensemble, parce que ce sera forcément un point un peu délicat. Je ne voudrais pas prendre de parallèle audacieux, mais, pour avoir beaucoup travaillé sur la loi Hadopi et les problématiques Internet, je dirai que c'est difficile de rendre payant quelque chose qui a commencé à être intégré comme étant fondamentalement gratuit, et ce pour d'excellentes raisons, mais, après, on se heurte à une difficulté.

Je crois, de ce point de vue là, que la logique consistant à développer des politiques de fidélisation est très bonne. Ce que l'on voit avec les cartes illimitées des cinémas, avec la tentative qui réapparaît et qui me semble assez juste de la licence globale en matière musicale, etc., avec les forfaits de téléphonie, ce n'est pas que les jeunes, en particulier, ont une réticence fondamentale à payer, c'est qu'ils apprécient l'idée du paiement unique et de la notion d'illimité par la suite. C'est quelque chose que les musées ont inventé, peut-être même avant les opérateurs Internet, et qui est probablement une arme assez puissante pour permettre de concilier la fidélisation, la réversibilité de la nature de cette mesure et le prix qui n'est pas seulement réductible à la valeur et inversement.

**M. RENAR.**- Je voudrais rajouter un petit mot sur le court, le moyen et le long termes. Il faut reconnaître que la gratuité peut doper la fréquentation à court terme. Plutôt qu'à une éphémère lune de miel, il est préférable de concourir à un mariage au long cours entre toute une population qui s'approprie son patrimoine historique. Il faut travailler sur les tarifs maintenant, mais voir plus loin parce qu'il faut qu'on ait une capacité d'évoluer en cours de route.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

D'autres remarques ?

Monsieur le Président ?

**M. PERCHERON.**- Cher Président LOYRETTE, ce fut un débat long et compliqué. C'est un débat qui ne porte pas sur la gratuité, mais qui porte sur les conditions politiques de bonheur, d'insertion du Louvre dans le Bassin minier. La première question que le Conseil d'administration doit - et je le prie de m'en excuser - prendre en compte, c'est quelle peut être la volonté de l'assemblée délibérative qui a financé à 80 % le Louvre et qui entend financer le fonctionnement du Louvre à 80 %. Non pas qu'il y ait là un fait du prince collectif, un caprice du politique au sens des universitaires, mais la vérité d'une assemblée qui, devant la démesure de l'investissement, le choc du fonctionnement, doit se demander si elle peut aller au vote des budgets adéquats. Il est vrai que les autres collectivités, tout aussi méritantes et volontaires, n'auront pas la même intensité de problème à affronter. C'est le premier aspect.

Je suis désolé de vous le dire, mais le Conseil régional est élu à la proportionnelle, les raisonnements qui s'y tiennent sont cohérents sur tous les bancs, et ces cohérences peuvent déboucher sur un avis négatif, sans pour cela que l'assemblée soit au rendez-vous de la médiocrité. Elle peut avoir, en cheminant et en convergeant, un résultat négatif. Vous devez en tenir compte, c'est ce que je dis à Henri LOYRETTE, qui renvoie l'expression avec beaucoup de gentillesse et de politesse, dans l'aventure du Louvre vous devez tenir compte de la médiocrité démocratique qui, tôt ou tard, sur tel ou tel tableau, telle ou telle décision, se faufile dans nos débats.

Deuxième point, vous êtes ici dans l'arrondissement de France qui produit, en économie de marché, le moins de richesse, 1 000 € par an et par habitant. Seul l'arrondissement de Longwy fait moins bien (870 €). Par conséquent, vous êtes dans l'arrondissement de France le moins riche. À côté de cela, d'autres malheurs frappent ; Guy DELCOURT, comme tous les élus, les connaît, que ce soit le record mondial de taux de cancer, que ce soit le chômage structurel obsédant, que ce soit la faiblesse des revenus et l'extinction de ce qui a été un peu la rente posthume de la mine, les retraites et les pensions de veuve et de mineurs silicosés. Nous avons été les soutiers de la république. Il en reste aujourd'hui encore à peu près 500 à 600 M€ de transferts sociaux, de reconnaissance pour les arrondissements miniers.

Dans cette perspective, M. le Président de la Caisse vient de le dire, le Louvre est un levier. Nous voulons absolument qu'à partir du succès du Louvre - effet Guggenheim en quelque sorte -, le territoire retrouve de nouvelles richesses et une nouvelle prospérité. Pour cela, nous avons besoin d'un véritable succès.

Au niveau de l'économie touristique, l'arrondissement de Lens, c'est à peu près 500 € par an et par personne. L'arrondissement de Montreuil, le Touquet, c'est 6 600 € par an et par personne. Une vallée alpine, c'est 11 000 à 14 000 € par an et par personne. Le lac d'Annecy, c'est 8 000 € par an et par personne. Si nous arrivons à faire que chaque visiteur du Louvre, parce qu'il y a la gratuité partielle, celle des chefs-d'œuvre, à côté du tarif un peu élevé des expositions temporaires, dépense entre 50 et 100 € dans l'arrondissement, alors nous franchissons une étape peut-être décisive dans l'économie touristique. C'est un véritable enjeu.

HL  
CF

Comme le Louvre a accepté que ce rôle de tête de gondole soit revendiqué par le plus grand musée du monde et qu'ici, en quelque sorte, on part vers tous les musées, vers toutes les curiosités du Nord - Pas-de-Calais, on peut espérer un puissant levier dans l'arrondissement de Lens et un puissant levier pour l'ensemble de la région dont il a été dit que l'eurorégion, c'est-à-dire les touristes extérieurs au Nord - Pas-de-Calais, notamment du Benelux ou d'Angleterre, fournirait gratuitement une aide vraiment très forte.

Troisième point, nous sommes dans un arrondissement qui est aussi un arrondissement laboratoire, depuis un an ou deux. Dans cet arrondissement, à quelques kilomètres de chez nous, ici même, à quelques dizaines de mètres de nous, s'élabore un clivage politique qui pourrait remplacer le clivage traditionnel nécessaire à la démocratie gauche droite. C'est un clivage de ceux d'en bas contre ceux d'en haut. C'est un laboratoire du populisme, un laboratoire de ce qu'on peut appeler un national socialisme des années 2010, c'est un laboratoire qui rencontre un écho considérable parmi les populations en difficulté du Bassin minier du Nord - Pas-de-Calais. Ce laboratoire a un taux d'écoute au-delà de 30 % au premier tour et il est parfois majoritaire, y compris dans les cités qui nous entourent au deuxième tour.

Je pense que l'arrivée du Louvre, le fait que vous acceptiez de le partager, avec ses chefs-d'œuvre, avec la liberté qui est dans le peuple, de l'offrir, au nom de toutes les collectivités et de l'État, à cette population qui est, dans un premier temps, la douzième de France, à l'arrondissement de Lens Douai (530 000 habitants) et au-delà pour tous les arrondissements populaires du Bassin minier et des régions industrielles du Nord - Pas-de-Calais, est un moment très fort où, au sein de l'assemblée, au-delà de l'assemblée, nous serons perçus comme à la hauteur du miracle et de l'événement que constitue l'arrivée des chef-d'œuvre de la création humaine au milieu des cités minières.

Autrement dit, dans le Conseil d'administration, le formidable débat sur gratuité et démocratisation culturelle est un peu décalé. Pour nous, c'est gratuité et adhésion fondamentale de toute une région à ce phénomène, cet événement qu'elle n'avait jamais rêvé, l'arrivée du Louvre, au milieu d'un tissu urbain qui ne ressemble à aucun autre, notamment par ses difficultés sociales depuis près de 40 ans.

C'est pourquoi je remercie beaucoup le Louvre, avec sa dimension, avec cette sorte d'audience mondiale, d'offrir, avec nous, cet instant privilégié et ces moments privilégiés à la population de l'arrondissement et à la population du Nord - Pas-de-Calais. Je pense qu'elle en sera profondément reconnaissante.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Président.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ? (*Aucune*).

Je vous propose que nous passions au vote. Nous devons scinder notre vote en deux questions.

La première porte sur la question de principe définissant la politique tarifaire et la gratuité pour l'accès à la Galerie du Temps pour une période d'un an suivant l'ouverture du Louvre.

Qui approuve cette politique.

*(Il est procédé au vote à main levée, y compris pour les pouvoirs. Cette délibération est approuvée à l'unanimité).*

La seconde porte sur la grille tarifaire, telle que Xavier DECTOT vient de nous la présenter.

Qui approuve cette grille ?

*(Il est procédé au vote à main levée, y compris pour les pouvoirs. Cette délibération est approuvée à l'unanimité).*

Merci. Monsieur le Président, je crois que nous pouvons en être très heureux.

**• Licence de marque : principes et modalités d'utilisation de la licence de marque (article 7 des statuts).**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le statut de l'établissement public de coopération culturelle du musée du Louvre prévoit, dans son article 7, que la marque Louvre-Lens reste propriété du musée du Louvre qui concède une autorisation au Louvre-Lens.

Je vous propose aujourd'hui de vous prononcer sur les grandes orientations de cette licence de marque, dont le texte définitif vous sera présenté à un prochain Conseil d'administration.

Je passe la parole à Claudia FERRAZZI.

**Mme FERRAZZI.-** Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver les grands principes de mise en œuvre de cette politique. Ce document repose sur trois grandes orientations.

La première : l'objectif des travaux sur la politique de la marque Louvre-Lens, était bien de garantir à cette marque le même niveau de protection que la marque Louvre pour le Louvre lui-même. En pratique, cela signifie que la marque verbale a été déposée en 2007 et sera complétée en 2012 pour couvrir exactement les mêmes classes de services et de produits que la marque Louvre. Pour le logo, c'est pareil, déposé en tant que marque communautaire, il couvrira toujours les mêmes classes de produits et services.

La deuxième grande orientation est que le musée du Louvre, qui est propriétaire de la dénomination Louvre, de la marque Louvre-Lens, accorde à l'établissement public Louvre-Lens une licence de marque à titre gratuit non exclusif, d'une durée de 10 ans, dans les mêmes classes de produits et services que le logo Louvre-Lens.

Troisième grande orientation, le contrat de licence qui vous sera proposé au prochain Conseil d'administration prévoit un comité de suivi, composé de quatre représentants du Louvre et quatre représentants du Louvre-Lens qui sont les plus concernés par la politique de la marque, qui sera en charge de réguler l'utilisation de la dénomination Louvre-Lens pour les usages commerciaux, d'informer le Conseil d'administration sur la politique de marque mise en œuvre et de valider des éventuelles attributions du nom

Louvre-Lens à des exploitants, des commerçants de la région pour leurs enseignes et dénominations sociales.

Voici les orientations qui vous sont soumises, sachant que le texte lui-même de la licence vous sera présenté à la rentrée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous devons nous prononcer sur ces orientations.

Y a-t-il des questions ?

**M. RENAR.-** C'est une licence globale ? C'est pour plaisanter.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'autres remarques ou questions ? *(Aucune)*.

Pouvons-nous passer à l'approbation de cette orientation ?

*(Il est procédé au vote à main levée, y compris pour les pouvoirs. Cette délibération est approuvée à l'unanimité).*

Nous passons au point suivant, pour lequel je passe la parole à Xavier DECTOT.

- **Demande de délai pour l'élaboration de la convention définissant les modalités selon lesquelles les missions du Louvre seront mises en œuvre dans le cadre de la politique scientifique et culturelle (article 8 des statuts : « relations avec l'établissement public du musée du Louvre-Lens).**

**M. DECTOT.-** Les statuts de l'établissement public prévoient que normalement devait être élaborée, dans les six mois suivant la création de l'établissement public, une convention entre le musée du Louvre et le musée du Louvre-Lens. Le musée du Louvre a choisi - ce dont je le remercie - d'attendre la nomination et l'entrée en poste du Directeur du Louvre-Lens pour lancer les travaux sur cette convention, ce qui explique, avec les problèmes de mise en forme juridique qui s'en suivent et étant donné la date de mon entrée en fonction, que nous ne soyons pas aujourd'hui en mesure de faire une proposition finalisée pour cette convention.

Nous vous proposons donc d'octroyer au musée du Louvre et à l'établissement public de coopération culturelle du musée du Louvre-Lens un délai de six mois supplémentaires pour finaliser cette convention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Y a-t-il des questions ? *(Aucune)*.

Pouvons-nous passer à l'approbation de ce point ?

Qui approuve le compte rendu que vient de nous faire Xavier DECTOT ?

*(Il est procédé au vote à main levée, y compris pour les pouvoirs. Cette délibération est approuvée à l'unanimité).*

Nous passons au point suivant.

• **Composition de la commission d'appel d'offres : désignation des membres.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je passe la parole à Hervé BARBARET pour un point d'explication.

**M. BARBARET.-** Durant le travail de préparation de cette délibération, il y a eu un petit malentendu juridique, qui a été levé après un travail plus approfondi entre les services de la Région et du Louvre. Comme vous le voyez, la délibération le rappelle, la commission d'appel d'offres du Louvre-Lens comprend le représentant légal de l'établissement ou son représentant, etc. Le point sur lequel j'appelle votre attention est le fait que le représentant légal avait été considéré comme étant le Président du Conseil d'administration et c'est là où le travail plus approfondi des services juridiques a déterminé qu'en réalité ce terme visait le Directeur du Louvre-Lens.

Comme cela vous est remis actuellement sur table, la proposition de délibération est modifiée ; Les membres qui sont proposés ne seraient plus Henri LOYRETTE, Président du musée du Louvre-Lens, titulaire, et Xavier DECTOT, Directeur du musée du Louvre-Lens, suppléant ; mais Xavier DECTOT, Directeur du musée du Louvre-Lens, titulaire et Catherine FERRAR serait suppléante de Xavier DECTOT.

Le reste est sans changement.

C'est une sorte de coquille juridique soumise à notre délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je pense que tout est dit.

**M. RAPENEAU.-** Je vois que la liste n'est pas complète. Pouvons-nous délibérer valablement sur la composition de la commission d'appel d'offres à partir du moment où la liste n'est pas complète ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il manque le nom du suppléant de Dominique DUPILET.

**Mme FERRAR.-** Le Conseil général n'a pas désigné de suppléant à Dominique DUPILET.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pouvons-nous délibérer ?

**Mme FERRAR.-** Oui.

Qui approuve cette délibération ?

*(Il est procédé au vote à main levée, y compris pour les pouvoirs. Cette délibération est approuvée à l'unanimité).*

Le point suivant vous est présenté pour information. Je passe la parole à M. le Directeur.

• **Présentation de l'organigramme-cible détaillé.**

**M. DECTOT.-** J'essaierai de ne pas être trop long. L'idée qui a été retenue est celle d'une division de l'organigramme en plusieurs pôles, trois pôles principaux : un pôle publics et communication, un pôle administratif financier et technique et un pôle muséographie.

Les pôles publics et communication, administratif et financier, et techniques sont chacun placés sous l'autorité d'un administrateur délégué adjoint.

Chacun des sous-pôles, communication et relations extérieures, publics et services techniques sont placés, eux-mêmes, sous l'autorité d'un chef de service.

Ensuite, on déroule assez logiquement par grande fonction, en restant sur un effectif qui permet d'avoir une personne par grande fonction, sans forcément avoir une possibilité de multiplier les agents.

C'est un organigramme qui reflète bien les priorités du musée du Louvre-Lens, avec à la fois ce pôle important sur la muséographie et le pôle scientifique dans lequel est inclus notamment le centre de ressources, qui est un poumon du musée ; ensuite, un pôle publics très important, dans lequel se trouve tout le contrôle de l'offre de médiation, l'action culturelle, autour de la scène, mais aussi l'accueil et la réservation.

Ensuite, de l'autre côté, dans le domaine administratif, financier et technique, nous avons les fonctions supports qui permettent le fonctionnement quotidien du musée.

C'est un organigramme à la fois organisé et assez structuré, mais visant à assurer un fonctionnement le plus fluide possible de l'établissement public, qui vous est présenté ici.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions au Directeur du Louvre-Lens ? (*Aucune*).

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

Je passe la parole à Catherine FERRAR.

• **Tableau des emplois : ajustement.**

**Mme FERRAR.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est un tableau des emplois complémentaires au premier, qui a été présenté lors du premier Conseil d'administration le 11 février, qui est en cohérence avec l'organigramme cible qui vient de vous être présenté.

Il s'agit d'ouvrir, pour l'année 2011, un poste en plus de ceux qui avaient été ouverts, il s'agit du poste de chef de service muséographie pour lequel un conservateur sera recruté.

Pour votre bonne information, en complément du premier tableau des emplois qui a été présenté le 11 février, les diffusions de postes ont d'ores et déjà été lancées et les premiers recrutements interviendront avant la fin de l'été pour venir compléter l'équipe du musée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Y a-t-il des remarques ou questions ? *(Aucune)*.

Nous votons. Qui approuve ce que vient de nous présenter Mme FERRAR ?

*(Il est procédé au vote à main levée, y compris pour les pouvoirs. Cette délibération est approuvée à l'unanimité).*

Le point suivant.

**• Régime indemnitaire du personnel : complément.**

**Mme FERRAR.-** Là aussi, c'est un rapport de présentation complémentaire à celui qui avait été présenté lors du précédent Conseil d'administration. Au fur et à mesure des recrutements et des postes qui vont s'ouvrir, en fonction des grades, il y a des primes et des dispositifs spécifiques pour chaque grade. On complète le régime indemnitaire qui a été présenté, en fonction des grades que l'on souhaite recruter.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions à Mme FERRAR ? *(Aucune)*.

Approuvez-vous ce qui vient d'être dit ?

*(Il est procédé au vote à main levée, y compris pour les pouvoirs. Cette délibération est approuvée à l'unanimité).*

Monsieur CARON ?

**M. CARON.-** Je voulais attendre qu'on ait terminé avec les délibérations de principe sur le tableau des effectifs, etc., pour aborder la question qui va venir, comme d'autres, celle des recrutements, pour avoir un échange préalable sur ce sujet.

Nous voyons bien que deux postures de principe peuvent se poser : d'un côté une entrée par la qualité des personnes, et, du coup, on va s'appuyer sur là où on a confiance, là où on a des références ; de l'autre côté, une entrée qui ne manquera pas de venir, c'est que les élus sont sensibles au fait que, du territoire, puissent émerger des possibilités d'emplois, même si ce sont sur des emplois très qualifiés.

Nous avons cette difficulté que, lorsque nous arrivons à former les jeunes - nous, globalement la région -, nous les voyons quitter la région pour prendre des postes de responsabilité ailleurs. Quand on a des postes de responsabilité, des postes de cadre, le paradoxe c'est qu'ils viennent d'ailleurs et qu'ils débarquent en train, ils sortent du TGV, ils viennent de la métropole lilloise par exemple. C'est démontré de manière extrêmement limpide avec les travaux de la mission Bassin minier sur le fait que les emplois créés ne profitent pas au territoire.

Évidemment, je ne veux pas prétendre qu'il doit y avoir une préférence locale inscrite dans le marbre ; mais, de la même manière qu'on avait posé la question de l'importance d'un minimum d'ancrage dans le territoire, il faut se

dire ces choses-là. Sinon, on va arriver dans des tensions, des incompréhensions où il y aurait ceux tenant d'une approche qualitative complètement légitime, et il est hors de question de toucher aux qualités requises, mais j'alerte là-dessus. Je le dis parce que nous allons commencer à réfléchir à ces questions-là.

C'est l'une des difficultés de nos grands projets, qui sont censés donner à notre secteur une vision d'espérance, dont la première est les parcours des gens formés ici. Quand les parents voient leurs enfants partir en disant que, de toute façon, ils ne peuvent pas les retenir ici, cela veut dire qu'il n'y a plus rien à faire ici.

Je dis cela comme principe. Peut-être faudra-t-il, dans les jurys de recrutement, avoir une attention particulière à des profils dont on peut penser qu'ils ont des potentiels, qu'ils ont peut-être à compléter. Si on ne va chercher que des valeurs sûres, on ne va pas les trouver à Lens, à Loos-en-Gohelle, à Avion ou à Courrières.

Comment peut-on traiter cette question ? De quelle manière peut-il y avoir une approche fine qui est de travailler ce qui fait partie des conditions de réussite du projet ? Il y a eu débat sur la gratuité, cela a été très bien dit, je n'ai rien à ajouter, mais ce débat-là est aussi très important. Il ne faut pas que les gens d'ici soient les femmes de ménage et que les Parisiens ou les Lillois... C'est comme cela qu'on en parle : « Ils descendent du TGV ». Pour les universités d'Artois, c'est terrible, l'ancrage des universitaires est à peu près nul dans le territoire. Ils descendent, ils concentrent leur cours sur deux jours et ils vivent le reste de leur vie à Paris !

Quand j'ai dit cela, le travail reste à faire, mais je pense qu'il faut - je le dis pour notre Directeur - probablement construire des stratégies pour éviter ces deux pièges.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je partage tout à fait votre préoccupation, même si elle revient directement maintenant à Xavier DECTOT. Nous avons toujours dit que le Louvre-Lens était une espérance pour la région, cela se traduit aussi en matière d'emploi. Je le vois dans les courriers que je reçois, depuis que ce projet existe, de demande d'emploi au Louvre-Lens, et qui émanent de gens du Bassin minier.

C'est une équation difficile, vous avez raison de le souligner, que devront résoudre Xavier DECTOT et Catherine FERRAR.

L'autre point, qui est un peu différent de ce que vous dites, c'est l'ancrage. Je crois que Xavier DECTOT l'a montré d'emblée, c'est une chose sur laquelle nous avons insisté lorsque nous l'avons choisi, l'ancrage territorial est indispensable. Nous ne saurions avoir « des employés TGV » du Louvre-Lens, qui passeraient seulement la journée. C'est un musée qui prend ses racines dans la région.

Il est peut-être un peu tôt pour présenter une politique dans ce domaine, à moins que vous ayez quelque chose à dire.

**Mme GENISSON.-** Je voulais appuyer les propos de Jean-François CARON. À toutes les strates de recrutement qui vont être opérées par le Louvre-Lens, sans non plus avoir une discrimination positive qui serait absurde

dans l'autre sens, il faudra être vigilants aux offres d'emploi qui sont faites et qui sont de haut niveau. Les uns et les autres, nous sommes extrêmement sollicités par des jeunes ou des moins jeunes de notre région, avec des niveaux de diplômes et des niveaux de formation qui doivent pouvoir correspondre à l'organigramme qui nous a été présenté. Je ne dis pas qu'il faille tomber dans l'excès inverse et n'avoir que du recrutement local, mais je pense que l'équilibre est important et nécessaire à respecter. Je crois que ce sera un facteur déterminant d'appropriation du Louvre-Lens par le territoire.

Quand Jean-François évoquait les personnels de ce territoire précis, c'est le personnel régional qui est formé dans notre région. Or, dans notre région, nous avons quand même des formations de haut niveau qui doivent pouvoir trouver écho dans les recrutements qui vont avoir lieu au Louvre-Lens. Comme l'a dit de façon caricaturale Jean-François CARON, il ne faut pas que les maîtres-chiens soient du coin et les hautes fonctions venues d'ailleurs.

**M. CARON.-** Il se trouve que, tout à l'heure, nous étions à table. En allant prendre un morceau de viande, j'ai découvert que le traiteur venait de ma commune, ce sont trois jeunes qui se sont installés. Il faut faire une page dans la presse pour dire que l'arrivée du Louvre est un facteur de développement local qui permet à des acteurs du territoire d'avoir une stratégie de développement.

Demain, si vous recrutez, dans tel ou tel poste, quelqu'un d'ici qui a fait un vrai cheminement, le récit de la transformation de sa vie et le fait que l'arrivée du Louvre lui ouvre des perspectives, c'est aussi important que toutes les pages de publicité qu'on peut mettre partout. Pour la population, c'est cette notion de débouché. Il y a quelque chose à faire autour de cela, de la mise en scène de ces stratégies.

**M. RENAR.-** N'aurions-nous pas intérêt à nous rapprocher des Présidents d'université, des Directeurs des grandes écoles, pour leur signaler qu'il existe cette possibilité et qu'ils mènent une action de recrutement à nos côtés ? Il y a des viviers remarquables.

Je préside le comité pédagogique du master de cinquième année, développement culturel, à Sciences-Po. Nous avons commencé avec dix étudiants, ils sont maintenant une cinquantaine. Science-Po va commencer la formation à la quatrième année, pour déboucher sur la cinquième année, avec des jeunes gens, garçons et filles, remarquables et qui trouvent ensuite à se placer rapidement, mais ils se placent plutôt à l'extérieur. Ceux qui ont été recrutés dans la région font un travail remarquable.

Nous pourrions les prendre au moins en stage. C'est un nouveau type de fonctionnaires qui apparaît là, avec un dynamisme qui correspond à une structure culturelle. Il y a l'IAE aussi, même l'école de journalisme, ces trois écoles fonctionnent un peu ensemble. Il y a des choses nouvelles à faire, il faut aller au-devant des possibilités qui existent et ne pas attendre que les gens soient partis à Grenoble, à Toulouse ou à Montpellier.

**M. DELCOURT.-** Dans la continuité de ce que vient de dire Jean-François CARON, qui est très important et que les élus autour de cette table ne peuvent que partager, je voudrais dire que l'anticipation du Président PERCHERON dans ce domaine est égale à la passion qu'il a pu mettre pour

HL  
CF

l'arrivée du Louvre. Il a bien été relayé - je suis tout à fait sérieux en disant cela - par l'engagement de la Sous-préfète, Isabelle PETONNET, de l'arrondissement de Lens, qui est une véritable SGAR de l'arrondissement, pour défendre un certain nombre de projets.

En particulier, il y aura le centre de formation des apprentis présentés par le Conseil régional. Daniel PERCHERON a confié une mission à un proviseur en retraite, qui s'appelle AUSTERLITZ. Celui-ci nous a présenté un projet remarquable de formation aux métiers de l'art, tout à fait extraordinaire, et Isabelle PETONNET a défendu ce dossier dans le cadre des projets.

Non seulement je partage le parcours universitaire, la capacité que nous avons à mobiliser le niveau d'un certain nombre de cadres qui pourraient être demain des collaborateurs du Louvre, mais aussi celles et ceux qui ne s'y étaient pas préparés, parce que cela ne faisait pas partie de la culture du territoire. J'ajoute maintenant les conservateurs de musée, vos collègues qui sont partis aux États-Unis ou ailleurs et qui reviennent vers nous en disant : « je suis originaire du Nord - Pas-de-Calais, mon père était ceci, ma mère était cela ».

Nous avons donc une richesse exceptionnelle et sur laquelle nous devons travailler ensemble. Je connaissais Catherine FERRAR depuis un certain temps, maintenant je connais mieux Xavier DECTOT, je pense que nous ferons un bon travail collectif.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

Monsieur le Directeur ?

**M. DECTOT.**- Je partage tout à fait la position de Jean-François CARON, et toutes les positions qui ont été exprimées autour de cette table.

Il y a un point, malheureusement, que je dois rappeler en préambule, qui est le fait que, le Louvre-Lens étant un établissement public de coopération culturelle à caractère administratif, nous avons réglementairement et juridiquement l'obligation de recruter préférentiellement des fonctionnaires. Nous ne pouvons recruter des non-fonctionnaires que si nous ne trouvons pas de fonctionnaires. C'est quand même une contrainte qu'il faut prendre en compte.

Deuxièmement, il y a un devoir du Louvre-Lens, parce que c'est dans l'essence même du Louvre-Lens que de le faire, d'avoir, certes pas une discrimination positive, mais une attention à ce que, à tous les niveaux, il y ait une présence d'un recrutement local. C'est pour moi une évidence, avec la nuance que j'exprimais auparavant.

Troisièmement, à propos des emplois TGV, même si, pour le moment, j'en suis un moi-même, croyez-moi, j'en souffre et j'aimerais que cela se termine, il est évident que, pour un certain nombre d'emplois qui sont intrinsèquement liés au fonctionnement même du musée, qui vont demander un investissement personnel fort, je serai extrêmement attentif au fait que les personnes qui prendront ces postes, même si elles ne sont pas de la région, viennent s'installer dans le territoire. Pour un certain nombre de postes, il y a une nécessité de proximité avec le musée qui est très forte. D'un point de vue

fonctionnel même, il y a une nécessité à ce que ces personnes s'installent dans le territoire même du bassin minier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci de ces précisions.

C'est un débat que nous aurons encore au fil du temps. Il était bon de le poser en principe au début de ces Conseils d'administration.

Nous allons trouver la meilleure façon d'ancrer notre directeur dans le territoire, en lui proposant un logement de fonction.

Je passe la parole à Catherine FERRAR.

#### • Logement de fonction du Directeur.

**Mme FERRAR.-** Effectivement, dans le musée, tel qu'il est conçu aujourd'hui, il n'était pas prévu de logement de fonction. Compte tenu des responsabilités du Directeur d'ores et déjà et encore plus lorsque le musée sera ouvert, il est proposé de présenter cette délibération qui permettra de rechercher un logement de fonction au Directeur pour nécessité absolue de service.

Il est bien précisé dans la délibération, car nous avons entendu les remarques lors du précédent Conseil d'Administration, que nous recherchons un logement sur Lens ou sur Liévin.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ou remarques ?

**M. RAPENEAU.-** J'avais entendu la remarque du Député-maire de Liévin au dernier Conseil d'administration sur le sujet. Je pense qu'effectivement, il s'agit d'une nécessité impérieuse de service et je trouve logique que le logement soit situé vraiment à proximité du musée. Je trouve que ce n'est peut-être pas Lens ou Liévin spécifiquement, il y a des communes qui sont proches. Nous pourrions écrire « l'arrondissement » ou « à proximité ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mettrais « à proximité ».

**M. RAPENEAU.-** Imaginons qu'il y ait une superbe maison à Loos.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous serions d'accord pour mettre « à proximité de Lens ».

**M. RAPENEAU.-** En compatibilité avec la nécessité impérieuse de service.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Après ces pertinentes remarques, je propose que nous adoptions la délibération telle qu'elle est maintenant formulée.

*(Il est procédé au vote à main levée, y compris pour les pouvoirs. Cette délibération est approuvée à l'unanimité).*

#### • Création d'une régie d'avance de dépenses.

**Mme FERRAR.-** Comme il est indiqué dans la délibération, il s'agit, pour commencer à permettre à l'EPCC de fonctionner, de créer une régie de dépenses, après avis favorable du comptable, pour pouvoir commencer à engager les premiers frais liés à l'installation et au fonctionnement de l'EPCC.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? *(Aucune)*.

Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée, y compris pour les pouvoirs. Cette délibération est approuvée à l'unanimité).*

Nous passons au dernier point de l'ordre du jour, pour lequel je passe la parole à Daniel PERCHERON.

### • Recrutement de l'administrateur général (pour information).

**M. PERCHERON.-** Merci, Monsieur le Président.

Les statuts prévoient de nommer un administrateur général, après l'avis du Directeur, sur proposition de la Région Nord - Pas-de-Calais.

Nous proposons toujours Mme Catherine FERRAR au poste d'administrateur général de notre EPCC. L'avis du Directeur du Louvre-Lens est favorable. Nous pourrions par conséquent transmettre cet avis favorable à M. Henri LOYRETTE.

**M. RENAR.-** Nous votons par applaudissements.

*(Applaudissements)*.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous passons aux questions diverses.

### 3. Questions diverses.

**M. PERCHERON.-** Je voulais évoquer un sujet qui n'est absolument pas urgent, mais qui peut être intéressant, c'est que vous confirmiez à M. le Directeur général du Louvre que vous êtes favorable à la création d'une association qui s'appellerait « les villes du Louvre » et qui rassemblerait Paris - Bertrand DELANOË m'a dit que c'était une idée qui pourrait être intéressante ; c'était un matin, c'était Bertrand, mais les mots ont été prononcés - ; nous avons Abu Dhabi, nous avons peut-être Atlanta où vous avez rayonné, vous me parliez dernièrement avec enthousiasme de l'Arkansas où vous allez en tant que pionnier. Pour le rayonnement international du Louvre-Lens, nous pourrions peut-être explorer cette piste, qui donnerait sa dimension au Louvre-Lens, le Louvre étant cet ambassadeur mondial qui n'a pas véritablement besoin de s'associer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est une question que nous avons souvent évoquée. Le Louvre-Lens, comme le Louvre, s'inscrit maintenant dans une véritable constellation, au centre de laquelle il y a le Louvre qui a une vocation

nationale et une vocation universelle, telle qu'elle a été posée d'ailleurs dès la révolution française.

Nous avons effectivement ces implantations très fortes à l'étranger, que ce soit par le biais du Louvre Abu Dhabi, avec l'ensemble des musées nationaux français, que ce soit par des projets spécifiques. Vous avez cité Atlanta avec lequel nous renouvelons, dans les années à venir, un partenariat, et d'autres musées aux États-Unis, mais aussi des terrains qui sont des terrains de recherche. Je pense au chantier que nous pouvons avoir en Égypte, au Soudan ; nous avons souvent évoqué le Soudan qui est aussi un terrain favori de l'université de Lille.

Toujours est apparue cette nécessité de coaliser tous ces projets et de les faire émerger, de les réunir. Il y a certainement une réflexion à construire sur la meilleure façon de renforcer et de rendre visible cette constellation. C'est quelque chose sur lequel nous devons travailler maintenant avec Xavier DECTOT, qui est bien, dès le départ, dans le sens même du Louvre-Lens.

Cela ne sera pas forcément avec la municipalité de Paris, puisque nous sommes musée national. Je crois que la notion de musée national est extrêmement importante.

**M. DELCOURT.-** Monsieur le Président, je n'oublierai jamais comment, en 2004, nous avons fait connaissance et comment vous m'avez présenté votre équipe. Certaines et certains nous ont quittés, d'autres sont encore là depuis le début. En 2004, nous avons passé un moment de convivialité qui fait d'ailleurs que, pour beaucoup d'entre nous, nous sommes devenus des amis, autour d'un simple déjeuner comme nous savons le faire dans ce Bassin minier. Je suggère que, pour le prochain conseil, l'ensemble du Conseil d'administration et les collaborateurs et suppléants qui sont présents soient invités à un déjeuner à la ville de Lens.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci infiniment, Monsieur le Maire. Le principe d'un déjeuner préalable au Conseil d'administration est une excellente chose. Puisque nous ne nous limitons pas à Lens, nous avons bien entendu que c'était Lens et environs.

Nous sommes d'accord pour répondre à l'invitation de M. DELCOURT.

**M. RAPENEAU.-** Si vous êtes autorisés à sortir de l'arrondissement de Lens, vous pouvez venir à Arras.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est un excellent principe que de commencer ce conseil par un déjeuner amical.

**M. PERCHERON.-** Je viens de lire le communiqué de presse et je voudrais déposer deux ou trois amendements.

Le communiqué de presse dit très clairement que les visiteurs auront accès gratuitement à la Galerie du Temps et au pavillon. J'aimerais qu'on ajoute après Galerie du Temps « et ses chefs-d'œuvre du Louvre ».

Deuxièmement, le communiqué enchaîne de manière trop précise, en disant que nous avons décidé de faire payer les expositions temporaires 9 €. Il ne faut pas qu'il y ait confusion chez nos lecteurs. Je préférerais une formule aussi vraie, mais plus discrète, disant que, par ailleurs, la grille tarifaire des

grandes expositions temporaires et des accès divers ou des publics privilégiés a été fixée, pour qu'il y ait déjà cette distinction : pour les chefs-d'œuvre du Louvre, c'est gratuit et, pour les grandes expositions, c'est payant. Sinon, les gens vont dire que c'est gratuit, mais que l'on fait payer quand même.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous n'avons jamais fait de communiqué de presse sur la tarification.

**M. PERCHERON.-** A la limite, nous pouvons le dire nous-mêmes. Il suffit de dire que la Galerie du Temps, avec les chefs-d'œuvre du Louvre, sera accessible gratuitement. L'information se répandra dans la presse.

Rentrer dans la complexité de l'offre tarifaire, c'est entrer dans le malentendu.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous vous proposerons, Monsieur le Président, une nouvelle formulation avec les remarques qui me semblent excellentes, c'est-à-dire insister sur ce qu'il y a dans la Galerie, même si c'est mis en note de bas de page, de le remettre dans le texte principal et de ne pas mentionner le prix des expositions temporaires.

Je vous précise les prochains conseils d'administration : jeudi 13 octobre après-midi et le lundi 5 décembre.

*La séance est levée à 15 heures 56.*

**Le Président du  
Conseil d'Administration**



**Henri LOYRETTE**

**Le secrétaire de séance**



**Claudia FERRAZZI**

